

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

SG n° 91-127
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

12 Novembre 1991

DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PARROU par M. LE GUEUT
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. BENOIT
M. DINDINAUD par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : M. BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN PLACE A L'ANNEE D'UNE ZONE A STATIONNEMENT PAYANT AUTOUR DU MARCHE CENTRAL

VOTE : CONTRE = 7 POUR = 24

Depuis plusieurs années, une zone à stationnement payant a été mise en place autour du marché central de ROYAN afin de faciliter l'accès aux parkings des usagers.

Lors du Conseil Municipal du 8 Avril 1991, il avait été décidé de créer une zone à stationnement payant autour du Marché Central du 15 Avril au 15 Septembre, le matin.

Il est proposé de mettre en place cette zone à stationnement payant toute l'année, le matin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,*
- APRES en avoir délibéré,*

DECIDE

- de créer à compter du 1er décembre 1991 une zone à stationnement payant, le matin autour du marché central, partie comprise entre la Rampe du Vengeur, rue des Gardes et la rue Montmartre, rue Mériot.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

*Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 28 Novembre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint*